

**Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV dans l'arrondissement  
Le Sud-Ouest à Montréal**

**Réponses aux demandes de renseignements de la Commission du BAPE lors de la  
première partie de l'audience publique**

8 juillet 2015

1. La cartographie des îlots de chaleur du ministère de la Sécurité publique indique que le site prévu pour la construction du poste est un îlot de chaleur. Veuillez indiquer l'importance actuelle de ce site pour ce phénomène et simuler et quantifier la contribution envisagée du terrain une fois le projet complété et confirmer si l'impact de cet îlot de chaleur serait augmenté ou diminué une fois le projet terminé.  
Référence : <http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/golocmsp/?id=temperature>

La réponse à cette question sera fournie sous peu, puisqu'elle implique des recherches et une production cartographique particulières.

2. Des installations de développement du parc d'Argenson telles qu'un parc de planche à roulettes (skate park), des jardins communautaires en bacs ou en pleine terre pourraient-elles être installées dans l'emprise du pylône qui s'y trouve? Veuillez également donner des exemples d'activités et de constructions ou d'aménagements compatibles avec le pylône et les lignes situés dans le parc d'Argenson ainsi que les modalités qui s'y rattachent le cas échéant.

Hydro-Québec ne peut s'engager sans avoir reçu préalablement plus de détails sur la nature (longueur, largeur, hauteur, matériaux, etc.) des projets ou des installations envisagées dans l'emprise du pylône et des lignes. Toute utilisation polyvalente doit faire l'objet d'une demande officielle qui, si elle est approuvée par Transénergie, se concrétiserait par une entente élaborée par l'équipe Valorisation des actifs.

L'objectif du processus est double : s'assurer que la sécurité des utilisateurs qui se trouveraient dans l'emprise ne soit jamais compromise et s'assurer que la maintenance des équipements d'Hydro-Québec puisse toujours se faire de façon efficace et sécuritaire.

Néanmoins, certaines emprises de ligne à haute tension au Québec font déjà l'objet d'une utilisation partagée. Par exemple, on y retrouve des espaces verts, des jardins communautaires ou encore des pistes cyclables.

3. **Hydro-Québec a-t-elle envisagé d'implanter le bâtiment principal du poste St-Patrick de façon à ce que sa façade soit parallèle à la rue St-Patrick ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi cette disposition n'a pas été retenue. Sinon, veuillez indiquer si une telle implantation serait possible.**

Non, Hydro-Québec n'a pas envisagé d'implanter le bâtiment principal de façon à ce que sa façade soit parallèle à la rue St-Patrick puisque cette option ne fait pas partie des configurations possibles du site du poste. Les équipements d'un poste électrique doivent être connectés ensemble suivant un ordre précis : la section à 315 kV, les transformateurs de puissance, puis la section à 25 kV abritée sous le bâtiment. Chaque section est conçue pour être le plus compacte possible, tout en respectant les dégagements sécuritaires. Cet ordre nécessaire, combiné à la géométrie du terrain disponible, caractérisée par une longue façade sur la rue Saint-Patrick et une faible profondeur, impose que le bâtiment principal soit à l'une ou l'autre des extrémités du terrain.

La configuration actuellement proposée correspond donc à la disposition optimale du bâtiment de commande et des différents équipements du poste, tel que confirmé par l'analyse technico-économique et l'approbation du projet par la Régie de l'énergie.

Afin d'améliorer l'intégration visuelle du poste, l'équipe de projet travaille à déplacer la clôture du poste afin d'augmenter considérablement l'espace vert en façade, ce qui permettra, entre autres, la mise en place d'écrans végétaux, c.-à-d. des arbres de grande hauteur ainsi qu'un écran architectural.

4. **Qui est le propriétaire du terrain où sera abattu un boisé de 0,24 ha ?**

Le terrain mentionné est actuellement la propriété du Ministère des Transports du Québec.

5. **Veuillez confirmer si la gestion des déblais et remblais serait optimisée en utilisant les déblais comme remblais. Si oui, quelle proportion des remblais serait réutilisée et quelle est la nouvelle estimation des besoins en camionnage total et par heure ?**

La gestion des déblais et remblais a déjà été optimisée. Comme le processus de réhabilitation des sols n'est pas encore terminé, la solution n'est pas finale. Nous pouvons déjà prévoir que les 66 000 m<sup>3</sup> de déblais et les 60 000 m<sup>3</sup> de remblais prévus au départ seront réduits de 2/3, soit à environ 20 000 m<sup>3</sup> de déblais et 20 000 m<sup>3</sup> de remblais. Ainsi, les besoins en camionnage estimés au départ ont été réduits de 20 camions / jour sur une période de trois mois à environ 20 camions / jour sur une période d'un mois.

6. **Dans l'éventualité d'une panne générale du poste St-Patrick, une redondance du réseau serait-elle présente pour assurer le service aux clients qu'il dessert?**

Une redondance de tous les équipements du poste Saint-Patrick est déjà prévue. Une panne généralisée du poste est donc très improbable.

7. **Veuillez fournir la bibliographie avec liens Internet directs des rapports auxquels vous faites référence dans la réponse 3 du document DQ1.1,**

**notamment ceux en lien avec l'impact des changements climatiques sur les équipements des postes électriques.**

Hydro Québec n'a pas réalisé de rapport portant spécifiquement sur les impacts des changements climatiques sur les équipements des postes électriques. Toutefois, des études ont été réalisées en lien avec la prévision de la demande d'électricité au Québec et sur la gestion de la ressource hydrique. Vous trouverez ces études sur le site internet du consortium Ouranos aux hyperliens suivants :

[Évolution des conditions climatiques au Québec. Développement d'un scénario climatique utilisé à des fins de prévision de la demande d'électricité au Québec sur l'horizon 2030, Révision 2007. Chaumont D., Desrochers G-E., Angers J-F., Frigon A., Pacher G., Roy R.](#)

[Impact socio-économique du changement climatique, la demande d'énergie. Lafrance G., Desjarlais C.](#)

[Savoir s'adapter aux changements climatiques Desjarlais C., Blondlot A.](#)

Il est important de mentionner que la planification du réseau de transport électrique est réalisée en considérant plusieurs critères tels que les prévisions de la demande électrique à l'été comme à l'hiver ainsi que la capacité et la robustesse du réseau en considérant les spécifications techniques des équipements, dont leur capacité thermique. Des essais tenant compte des diverses conditions dans lesquelles seront utilisés les équipements sont effectués par notre Institut de recherche. Les résultats de ces essais sont pris en compte dans les spécifications techniques relatives aux équipements, lors de l'approvisionnement et lors de l'exploitation. Hydro-Québec s'assure, en toutes saisons, que l'exploitation du réseau soit fiable et sécuritaire.

Par ailleurs, nous rappelons que l'ajout du poste Saint-Patrick vient contribuer à rehausser la capacité d'approvisionnement en électricité fiable de notre réseau pour le secteur.